**Croix des Morts** : n° 3 du plan

**Croix de chemin ou d’entrée de pays** : à *l’origine ces croix étaient érigées face à l’ossuaire servant de fosse commune mais des croix des morts existent aussi sur les chemins menant  
aux cimetières : lorsque la distance était grande ou le chemin trop dur entre l’église et le cimetière, on faisait une halte et des prières près d’une croix*.

Croix pattée alésée, les bras sont plus larges à l’extrémité que vers le centre et les extrémités présentent 2 pans coupés. Hampe de section carrée avec les angles coupés.

Piédestal octogonal avec une frise sculptée représentant des feuillages dans la partie supérieure, cette partie provient de l’ancienne église romane.

Croix érigée, à la demande du curé, à la fin du XIXème siècle pour accueillir les morts du marais, une table permettait d’y déposer les cercueils.



